

Convention entre l'AX et Polytechnique.org

ARTICLE PREMIER

Objet de la convention

La présente convention a pour but de définir la coopération entre l'AX et Polytechnique.org concernant la mise en place, l'animation et le développement du réseau baptisé RETIX.

Au sens de la présente convention, on entend par :

- L'AX : la Société amicale des anciens élèves de l'École polytechnique, association loi de 1901 fondée en 1865 et reconnue d'utilité publique par décret du 23 septembre 1867 ;
- Polytechnique.org : association loi de 1901 créée en mai 2000, et dont l'objet est la création, le développement et l'administration de serveurs proposant à tous les polytechniciens une adresse de courrier électronique et des services associés ;
- RETIX : le futur réseau des polytechniciens.

ARTICLE 2

Objectif visé

La volonté de l'AX d'accroître son ouverture internationale, tant en direction de ses membres expatriés que des instances de décision de chacun des pays cibles.

Le fort sentiment d'identité et d'appartenance à la communauté polytechnicienne qui anime les membres de l'AX, ainsi que le désir de développer les échanges de toutes natures au sein de cette communauté et des communautés voisines.

La part croissante que prend Internet dans la communication interprofessionnelle et interpersonnelle à l'échelle du monde.

Ces facteurs incitent l'AX à mettre en place des instruments de dialogue simples, efficaces et peu coûteux, utilisant les techniques Internet et accessibles à l'ensemble de ses membres, pourvu qu'ils soient équipés d'un ordinateur et d'une connexion Internet.

Plutôt que de bâtir *ex nihilo* l'infrastructure correspondante, l'AX et Polytechnique.org décident de coopérer pour fédérer les sites Web et les services existants, qu'ils aient été mis en place par l'une ou l'autre de ces associations ou par des entités leur étant rattachées (groupes X, promotions, etc.).

À partir de cette base, de nouveaux sites et services seront progressivement développés, testés et mis en place, afin de répondre

aux attentes des utilisateurs du réseau. Par ailleurs, des passerelles avec les sites des principaux interlocuteurs des communautés polytechniciennes (autres associations d'anciens élèves de grandes écoles ou d'universités étrangères, etc.) ainsi que la mise en commun de services avec ces interlocuteurs seront envisagés.

La coopération ainsi établie entre l'AX et Polytechnique.org tiendra compte des spécificités de chacun des deux partenaires et privilégiera leur complémentarité, en évitant autant que possible les redondances.

ARTICLE 3

Description du réseau RETIX

RETIX est composé :

- de l'ensemble des sites Web animés par et pour des communautés polytechniciennes, seules ou en participation avec d'autres associations ;
- notamment du site polytechnique.org qui sert de portail (point d'entrée pour accéder à tous les sites) et de support de services offerts à l'ensemble de la communauté polytechnicienne ;
- de services rendus aux individus, notamment :
 - routage de courriels à partir d'adresses "à vie",
 - filtrage "antispam",
 - annuaire en ligne,
- de services rendus aux groupes et associations animés par la communauté polytechnicienne (groupes X, sectoriels ou géographiques, promotions, etc.), notamment :
 - mailing lists,
 - forums,
 - télépaiement,
 - conseil pour le développement de sites.

ARTICLE 4

Organisation administrative et technique de Polytechnique.org

L'état actuel de cette organisation est décrit par l'annexe 1 à la présente convention, en date du 17 septembre 2003.

Tout changement significatif de cette organisation fera l'objet d'une communication à la commission mixte mentionnée à l'article 7, et éventuellement d'un avenant à la présente convention.

ARTICLE 5

Rôle et engagement des parties

L'AX :

- reconnaît le rôle central (portail de services) joué par le site polytechnique.org et les services qui lui sont associés ;
- encourage les communautés polytechniciennes à se doter d'un site Web, et à le relier sous forme de liens hypertextes au site polytechnique.org ainsi qu'aux autres sites polytechniciens avec lesquels elles ont des relations de proximité géographiques, statutaires ou sectorielles ;
- confie à Polytechnique.org la gestion des services existants (à l'exception de ceux gérés dans le cadre des sites polytechniciens.com et abcdx.com) et peut lui confier le développement de nouveaux services ;
- fournit à l'Association Polytechnique.org, sous réserve d'approbation par la commission mixte mentionnée à l'article 7, les ressources financières nécessaires à cette gestion et à ces développements, notamment pour la mise en place de moyens (incluant les dispositifs de secours en cas de défaillance des moyens existants, la sauvegarde des données et la mise à jour des applicatifs et des matériels). Ces ressources financières excluent toute rémunération des membres de l'Association Polytechnique.org ;
- fournit à l'Association Polytechnique.org, avec l'accord des membres concernés, les informations qu'elle détient concernant leurs adresses électroniques, conformément au protocole d'accord sur la coordination des annuaires figurant en annexe 2 à la présente convention ;
- assure, notamment par la revue *La Jaune et la Rouge*, la promotion du réseau RETIX auprès de ses membres.

L'Association Polytechnique.org :

- maintient et anime le site polytechnique.org ;
- maintient et développe les services nécessaires à l'animation du réseau RETIX, en fonction des besoins et des attentes des utilisateurs. Les développements qui nécessitent des moyens financiers sont soumis à l'approbation de la commission mixte mentionnée à l'article 7 ;
- apporte dans la mesure de ses moyens une assistance technique bénévole aux communautés polytechniciennes qui le souhaitent, notamment pour la mise en place de leurs sites ;

- propose à l'AX et aux communautés polytechniennes concernées des solutions techniques permettant d'assurer la cohérence et le bon fonctionnement du réseau ;
- fournit à l'AX avec l'accord des membres concernés les informations qu'elle détient concernant leurs adresses électroniques, conformément au protocole d'accord sur la coordination des annuaires figurant en annexe 2 à la présente convention.

Les moyens et outils actuellement utilisés sont décrits dans l'annexe 1 à la présente convention. Ces moyens seront complétés par la mise en place de solutions de secours et de sauvegardes régulières, avec pour but d'assurer un service permanent et sûr aux communautés polytechniennes usagers des services de Polytechnique.org.

ARTICLE 6 Déontologie

6.1. Principes

Sans restreindre en quoi que ce soit les libertés et opinions de chacun des utilisateurs, il est nécessaire que toutes les données circulant sur le réseau RETIX soient conformes aux principes suivants :

- respect de la dignité humaine (notamment le rejet de toute forme de discrimination),
- respect de l'ordre public (règles relatives à la sécurité nationale, non-diffusion de fausses informations),
- respect de la vie privée (secret de la correspondance, protection des données nominatives),
- respect des droits de propriété intellectuelle (droits d'auteur, droits des logiciels, brevets et inventions),
- défense de la langue française,
- respect des recommandations des différentes tutelles ou des organismes hébergeants.

En cas de manquement grave à ces principes, la commission mixte mentionnée à l'article 7 pourra décider la suppression des liens avec le ou les sites incriminés, et, dans le cas de manquements individuels, la suppression de l'accès aux parties non publiques du site polytechnique.org.

6.2. Protection de la vie privée

Le dispositif de protection en place sur le site polytechnique.org fait l'objet de l'annexe 3 à la présente convention. Il pourra être complété en tant que de besoin sur demande de la commission mixte.

ARTICLE 7 Commission mixte

Pour l'application de la présente convention, sa mise à jour éventuelle, et la préparation des décisions, notamment de développement de nouveaux services et la mise en place des moyens correspondants, il est mis en place une commission mixte paritaire de six membres AX-Polytechnique.org. Elle se réunit à la demande d'une des parties, et au moins deux fois par an.

ARTICLE 8 Durée

La présente convention est renouvelable annuellement par tacite reconduction. Elle peut être dénoncée à tout moment par l'une des parties, moyennant un préavis de six mois. ■

LE PRÉSIDENT DE L'AX
LE PRÉSIDENT DE POLYTECHNIQUE.ORG

ANNEXE 1 ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE DE POLYTECHNIQUE.ORG

1. Organisation administrative

L'Association "Polytechnique.org" est une association loi 1901. Ses statuts sont consultables à l'adresse : <http://xorg.polytechnique.org/statut.php>

L'Association comporte un bureau de cinq membres :

- un président,
- un trésorier,
- un secrétaire,
- un responsable technique,
- un responsable du site Web.

Un projet de réorganisation a vu le jour récemment et a été mis en place. Il va mener à une refonte au moins partielle du bureau, comme précisé plus loin dans le document.

La nouvelle organisation précise que les membres sont répartis entre trois équipes fonctionnelles :

- une équipe qui s'intéresse aux relations extérieures avec les partenaires de Polytechnique.org (relations avec l'AX, avec l'École, la Fondation, les entreprises, etc.),
- une équipe qui se consacre à l'étude et au développement des services rendus aux groupes et associations polytechniciens, y compris promotions et binets (site Web, *mailing lists*, forums, télépaiement...),
- et enfin une troisième équipe qui étudie et améliore les services rendus aux individus (e-mail à vie, annuaire en ligne...).

Chacune de ces équipes peut être contactée séparément, par courrier électronique, aux adresses respectives :

- relex@polytechnique.org
- groupes@polytechnique.org
- individus@polytechnique.org

Le projet de réorganisation prévoit une légère modification dans la structure du bureau : les postes de président, trésorier et secrétaire sont maintenus. En revanche, il est proposé

qu'un volontaire de chacune des trois équipes fonctionnelles rejoigne le bureau, afin de faire le lien entre celui-ci et l'équipe qu'il représente.

Enfin, cinq équipes à vocation technique ont été créées. Ces équipes ont un rôle consultatif et visent à acquérir un haut niveau de connaissances dans les différents domaines d'expertise techniques couverts par le projet global Polytechnique.org.

Les domaines touchés (entre parenthèses figure l'adresse e-mail à laquelle chaque équipe peut être contactée) sont :

- l'administration des bases de données (tech-bdd@polytechnique.org),
- le routage des adresses de courrier électronique à vie et les services associés (tech-email@polytechnique.org),
- les sites Web, les techniques courantes qui s'y rapportent, la conception des sites (tech-web@polytechnique.org),
- les logiciels de gestion de groupe, de communication, de *groupware* (tech-groupware@polytechnique.org),
- les logiciels de gestion de projet et les méthodes de développement (tech-projet@polytechnique.org).

2. Fonctionnement technique

Les services rendus à la communauté s'appuient sur trois machines serveurs. Deux d'entre elles sont des serveurs de production, et une troisième est réservée au développement. Ce troisième serveur est toutefois entièrement préparé pour assurer la production en cas de défaillance d'un des deux premiers serveurs, voire des deux.

Les services s'articulent autour de :

- un **service e-mail à vie** qui assure une redirection du courrier reçu à l'adresse à vie d'un camarade vers les adresses que ce dernier a définies pour ses redirections. Des services supplémentaires d'antispam et d'antivirus ont été ajoutés. Actuellement l'antispam protège nos camarades des e-mails collectifs, pouvant provenir, par exemple, de cabinets de recrutement aux méthodes peu attentives aux conditions d'utilisation de l'e-mail à vie (pas de messages collectifs à but commercial !). Un antispam supplémentaire est à l'étude, devant permettre de protéger chacun des très nombreux spams auxquels tout internaute est malheureusement exposé à l'heure actuelle. D'autres services connexes sont en cours de mise en œuvre : on peut, par exemple, citer un répondeur automatique en cas d'absence, et la possibilité de mettre en place des règles de filtrage côté serveur (par exemple, si l'on m'écrit à prenom.nom+perso@polytechnique.org, ne rediriger le courrier que vers mon adresse e-mail personnelle, alors que dans le cas général je souhaite que le courrier soit adressé à la fois sur mes adresses e-mails personnelle et professionnelle) ;
- un **service de forums** permet aux associations, aux groupes, aux promotions, aux binets, d'organiser leur communication de groupe. Des forums ont également été créés autour

de thèmes généraux comme l'informatique, les loisirs, etc., pour l'usage de tous les camarades intéressés par ces thèmes. Ce service est accessible ou bien depuis un logiciel de forums comme Outlook Express, ou bien depuis le site Web ;

- un **portail Web** : <https://www.polytechnique.org/> sert de point d'entrée pour accéder à tous les sites et services de la communauté polytechnicienne. Il donne accès aux *nouvelles communautaires* (page d'accueil après connexion), à une page permettant de *modifier ses adresses de redirection*, à une page permettant de *mettre à jour sa fiche dans l'annuaire en ligne ainsi que dans l'annuaire de l'AX*, à la *liste des contacts* que chacun définit, permet d'*envoyer un mél*, donne accès aux *forums*, aux *listes de diffusion*, permet de faire un *don en ligne* et d'accéder au service de *télépaiement* mis en place pour l'usage des groupes et associations polytechniciens qui en font la demande, à un service de *sondage* également à l'usage de ces derniers, à l'annuaire en ligne, au *trombino* par promotion, il donne accès au portail référençant tous les sites communautaires, à l'archivage des *lettres de nouvelles* envoyées mensuellement à nos camarades, ainsi qu'à la *documentation* générale.

Les logiciels sur lesquels ces services reposent (serveur de courrier, de forums, de base de données, et serveur Web) sont répartis entre ces trois machines. Celles-ci font partie du réseau de l'École polytechnique, dans la "zone démilitarisée" (DMZ) du réseau. Elles sont administrables localement par les élèves membres de Polytechnique.org qui ont la charge de l'administration sur machine. L'essentiel de l'administration est toutefois assurée à distance, par l'équipe d'administrateurs systèmes et réseau de Polytechnique.org, tant depuis l'intérieur que l'extérieur de l'École. La connexion Internet de l'École étant assurée par Renater, la charte d'utilisation du service Renater s'applique aux serveurs de l'Association Polytechnique.org.

En outre, l'Association cherche à protéger le nom de l'École en acquérant ou faisant acquérir différents noms de domaine (polytechnique.org, polytechnique.edu, bientôt les .eu!).

Les projets à court terme de l'Association sont de développer les services dans les domaines suivants :

- géolocalisation,
- alignement du profil professionnel sur les catégories utilisées par l'AX,
- amélioration de l'interface Web permettant de consulter les forums,
- amélioration du délai entre le moment où un camarade utilise le télépaiement (par exemple pour régler sa cotisation à un groupe X) et le moment où le bénéficiaire perçoit la somme sur son compte,
- consultation des archives des listes de diffusion depuis les forums,
- améliorations des services e-mails déjà décrits plus haut dans le document,
- export d'événements et de contacts depuis le site vers des PDA ou des organisateurs,
- refonte du site asso.polytechnique.org, qui est le portail de tous les sites communautaires,

et intégration à ce portail d'outils pratiques facilitant la gestion du groupe (organisation d'événements, suivi des cotisations, accès facilité à tous les outils du groupe par un tableau de bord convivial, etc.),

- ouverture d'une version WAP du site Web,
- ouverture de *mailing lists* dédiées à la transmission d'offres et de demandes d'emploi entre camarades.

3. Mécanismes de redondance et prévention des pannes

Des pannes interviennent parfois au niveau de la connexion Renater ou au niveau du réseau de l'École. Ces pannes sont très rares, mais un peu plus courantes lorsque l'un ou l'autre de ces deux intervenants est amené à effectuer une mise à jour ou une amélioration de ses éléments de réseau. Il est donc apparu nécessaire d'avoir des mécanismes de secours qui permettent de maintenir le service en cas de coupure de la connexion entre Internet et les serveurs de Polytechnique.org.

Comme déjà stipulé, chacun des trois serveurs est préparé pour remplacer au pied levé les trois autres. Par ailleurs, plusieurs administrateurs disposent chez eux de machines prêtes à passer en production pour maintenir le service. Ces machines sont administrées par les mêmes personnes qui s'occupent de l'administration système et réseau des serveurs de Polytechnique.org. La qualité des installations et configurations est donc aussi sûre que celle du service nominal.

L'Association Polytechnique.org estime le service e-mail prioritaire. En cas de panne ou coupure d'Internet des serveurs situés à l'École, les machines personnelles des membres de l'équipe récoltent les e-mails envoyés à destination des domaines gérés par l'Association : polytechnique.org – m4x.org – melix.org et .net. Ces e-mails sont stockés sur les machines personnelles sans être traités. Ils sont mis en attente, jusqu'à ce que les serveurs officiels de l'Association soient à nouveau joignables sur Internet. Ainsi aucun e-mail n'est perdu en cas de panne. La raison pour laquelle les machines de secours ne traitent pas immédiatement les e-mails stockés est que cela nécessiterait que chacune de ces machines de secours dispose en permanence d'une copie de la base de données dont disposent les serveurs officiels de Polytechnique.org. Cela était technologiquement trop difficile à mettre en œuvre jusqu'à il y a quelques semaines. Aujourd'hui les logiciels de bases de données ont évolué et la possibilité de traiter les e-mails en temps réel sur les serveurs de secours est à l'étude, et verra sans doute le jour à moyen terme.

En cas de panne prolongée (panne Renater survenant au début d'un long week-end, par exemple), l'Association a prévu de récupé-

rer à l'École une copie de la base de données depuis nos serveurs (sur un support comme un CD-ROM), et de la recopier ensuite sur les machines de secours situées à l'extérieur de l'École. Cela permet d'assurer le service e-mail en temps réel, et de remettre en place les sites Web. Ce n'est donc qu'en cas de panne prolongée que le service Web est secouru. Un projet qui est sur le point de voir le jour permettra malgré tout, en cas de panne courte, d'offrir aux utilisateurs un service de consultation du site, de l'annuaire en ligne, etc., sans avoir toutefois la possibilité de modifier les informations de profil, de redirection e-mail, ou de poster des messages sur les forums. Ce mode dégradé est jugé satisfaisant par l'Association pour les pannes qui surviennent parfois et durent en tout état de cause moins de 24 heures.

Au niveau interécoles enfin, plusieurs projets sont en cours. Les associations homologues de Polytechnique.org se concertent afin de mutualiser leurs services. Cela permet, en cas de panne des serveurs de l'une d'elles, que les autres assurent un service de secours, sans que les machines personnelles des administrateurs de Polytechnique.org ne soient mises à contribution (cela constitue en effet une contrainte assez forte).

Les responsables des différentes associations ont commencé par travailler sur un service DNS. Ils ne sont généralement pas satisfaits par les services DNS rendus par les principaux *registrar*s de ce domaine d'activité. Les pannes trop fréquentes des professionnels du domaine entraînent une impossibilité de joindre tous les services des associations, car le service DNS est nécessaire à toute utilisation d'Internet. Des expériences du côté de Polytechnique.org ont montré que deux machines personnelles de membres de l'Association assurent une qualité de service bien meilleure que notre *registrar* actuel, Gandi! Aussi, les différentes associations se sont entendues sur les spécifications d'un système DNS commun, qui sera installé sur tous les serveurs officiels des associations partenaires. La phase de développement commencera dans les prochaines semaines, et l'ensemble du projet devrait aboutir dans le courant de l'automne.

Un projet de second niveau est une mutualisation des serveurs de messagerie. Les autres associations, à l'instar de Polytechnique.org, jugent le service d'e-mail comme prioritaire. Pour cette raison, il a été décidé d'entamer un projet e-mail à vie commun dès la fin de l'été.

Une fois ces deux projets aboutis, les services non encore secourus au niveau interécoles seront ceux de sites Web et de forums. Sans préjuger de la suite donnée par l'AAEGE (Association des élèves et anciens élèves des grandes écoles), il est probable que ces sujets soient également étudiés de près au niveau interécoles.

Enfin, pour conclure ce document, nous rappelons quelques statistiques, valables en ce

jour du 17 août 2003 :

- le nombre de camarades inscrits sur le site atteint les 9 000,
- nous traitons en moyenne 120 000 messages de courrier électronique en réception et 170 000 en émission par semaine, avec certains jours des pointes allant jusqu'à 90 000 en réception. Sur une année, plus de 6 millions de méls sont reçus par nos camarades sur leurs adresses polytechniciennes,
- les membres de l'équipe sont d'origines de plus en plus variées, et proviennent des promotions 1962 à 2001. ■

ANNEXE 2

PROTOCOLE D'ACCORD POUR LA COORDINATION DES ANNUAIRES DE L'AX ET DE L'ASSOCIATION POLYTECHNIQUE.ORG

Objet et applicabilité du protocole

1. La Société amicale des anciens élèves de l'École polytechnique (AX) et l'Association Polytechnique.org (X.org) partageant une même volonté de servir la communauté polytechnicienne et d'en préserver l'unité ont arrêté un ensemble de règles qui constitue le protocole d'accord pour la coordination des annuaires de l'AX et de l'Association Polytechnique.org.
2. Ce protocole d'accord définit la coordination entre l'AX et X.org pour la gestion de leur annuaire respectif.
3. Applicabilité : le protocole d'accord est visé par les représentants des deux associations et prend effet à compter de cette signature ; il est révisé sur demande de l'une ou l'autre des associations lors de l'examen qui en est fait à la date anniversaire de son entrée en vigueur. La version applicable du protocole est la dernière version signée par les représentants des deux associations.
4. L'AX et X.org sont conscientes que ce protocole est incitatif et non coercitif.

Périmètre d'application du protocole

5. Ce protocole est composé de quatre paragraphes principaux. Ces paragraphes décrivent respectivement des règles générales de collaboration de l'AX et de X.org, puis les règles de collaboration de l'AX et de X.org pour la gestion des annuaires, puis les règles de collaboration de l'AX et de X.org pour la gestion des listes et enfin les "autres collaborations".

Règles générales

6. La communication relative aux sites et services Internet des associations AX et X.org met en relief la complémentarité de ces sites.
7. Dans cette optique, chaque site propose un lien vers l'autre site et signale les champs qui peuvent faire l'objet d'une mise à jour coordonnée avec l'autre site.
8. Quel que soit le support de communication utilisé, l'AX et X.org veillent à ce qu'aucune confusion ne puisse se faire jour quant à leur identité respective ; en particulier elles utilisent des chartes graphiques suffisamment différentes pour être distinguées par un utilisateur ordinaire.
9. Quels que soient les résultats et les thèmes des collaborations entre l'AX et X.org, chacune des associations reste entièrement et seule responsable de son site et des informations qu'elle détient et des informations qu'elle publie sur son site.

Collaboration de l'AX et de X.org pour la gestion des annuaires

10. Il n'existe pas de connexion physique entre l'un des annuaires de l'AX (annuaire de référence, annuaire du site AX, annuaire papier) et l'annuaire X.org.
11. L'AX ne commercialise pas les données de l'annuaire mis en ligne sur le site AX.
12. X.org ne commercialise pas les données de l'annuaire du site X.org.
13. L'échange d'information de type annuaire peut porter sur les champs suivants¹ :

LISTE DES CHAMPS COMMUNS :

- NOM
- PRÉNOM
- NOM MARITAL
- PROMOTION
- ÉCOLE D'APPLICATION 1
- ÉCOLE D'APPLICATION 2
- ADRESSE 1
- ADRESSE 2
- ENTREPRISE
- SECTEUR
- POSTE
- TÉLÉPHONE PROFESSIONNEL
- ADRESSE PROFESSIONNELLE
- PAYS, ÉTAT, VILLE
- ADRESSE ÉLECTRONIQUE.

14. Pour les champs communs, X.org veille à utiliser une sémantique aussi proche que possible de celle utilisée pour ces mêmes champs dans l'annuaire de référence de l'AX.
15. Pour les champs communs, l'AX et X.org s'efforcent de proposer des profils de mise en ligne cohérents. Par "profil de mise en ligne" on désigne pour un champ donné les choix (visible/non visible/partiellement visible) permettant au propriétaire d'une information

de définir par qui (quel profil : élève, ancien élève, cabinet de recrutement, quidam, etc.) cette information est consultable.

16. Tout utilisateur adressant une demande de mise à jour des informations le concernant est en droit de pouvoir constater la prise en compte de sa demande sur les sites AX et X.org dans un délai inférieur à un mois à chaque fois que ces champs sont désignés sur le site où est faite la modification comme pouvant faire l'objet d'une mise à jour coordonnée. Pour cette raison et pour répartir dans le temps la charge de mise à jour de l'annuaire de référence, l'échange d'information de type annuaire est effectué au moins une fois par semaine dans chacun des sens. Ce délai ne peut être allongé qu'au cas par cas et de façon exceptionnelle afin d'éviter de dépasser la durée de synchronisation des bases de données acceptable par l'utilisateur.

17. Pour les données qu'elle transmet à l'AX, X.org recherche et propose à l'AX tout mécanisme éliminant les mises à jour redondantes et facilitant les tâches de validation et de formatage de ces données avant leur saisie dans l'annuaire de référence.

Inscription ou mise à jour parvenant à l'AX

18. L'AX inscrit automatiquement dans l'annuaire la liste alphabétique des élèves dès que l'École lui a fourni ces informations.
19. Les formulaires papier et électronique utilisés par l'AX pour la mise à jour des données annuaire proposent de transmettre à X.org sur accord explicite et pour le seul champ "adresse électronique" la demande de mise à jour.

20. L'AX ne transmet à X.org que les demandes de modification d'adresse électronique. Elle transmet toutes ces demandes.

21. L'AX transmet à X.org les modifications d'adresse électronique sous forme de fichier.

22. X.org, s'engage à prendre en compte les mises à jour que lui transmet l'AX.

Inscription ou mise à jour parvenant à X.org

23. X.org inscrit automatiquement dans l'annuaire la liste alphabétique des élèves.
24. Les masques de saisie des inscriptions et des mises à jour de l'annuaire du site X.org proposent par défaut et pour chaque champ commun de transmettre à l'AX les informations saisies.
25. Pour chaque modification X.org transmet à l'AX les informations contenues dans les champs communs modifiés. Les données transmises à l'AX le sont sous forme électronique exploitable par le secrétariat de l'AX.
26. L'AX s'engage à prendre en compte, après avoir effectué un contrôle et une validation pour l'ensemble des champs concernés, les mises à jour que lui transmet X.org.

Collaboration de l'AX et de X.org pour la gestion des listes

27. Les règles suivantes sont appliquées pour la gestion des groupes X et des sites en rapport avec la communauté polytechnicienne.

28. Le site X.org n'a pas vocation à mettre en ligne la liste des groupes X : il entretient un lien vers la page correspondante du site de l'AX tout en pouvant mettre en ligne, en tant que de besoin, des liens vers les sites de certains groupes X.

29. L'AX et X.org peuvent publier une liste des sites en rapport avec la communauté polytechnicienne et proposer dans le respect de leur politique éditoriale des liens vers ces sites.

30. L'AX et X.org assurent chacune une activité de veille sur les sites en rapport avec la communauté polytechnicienne. À ce titre elles s'informent mutuellement de la disparition d'un site et se préviennent de l'évolution du contenu d'un site lorsque cette évolution s'écarte de la ligne éditoriale de l'une des deux associations.

Autres collaborations

Réunion de coordination

31. L'AX et X.org organisent des réunions dites "réunions de coordination" sous la coprésidence d'un représentant de chaque association. Ces réunions doivent permettre de :

- faire le bilan des actions en cours,
- valider avec l'AX les actions d'audits proposées ou programmées,
- s'informer mutuellement sur les actions de communication liées à l'annuaire qui sont prévues par l'une ou l'autre des associations à l'intention de groupes d'acteurs ciblés (élèves, École, anciens, etc.), dans le but de coordonner ces actions,
- envisager de nouveaux champs de coopération possible.

32. Les réunions de coordination ont lieu tous les trois mois avec un minimum de trois réunions par ans.

Veille sur le site de l'AX

33. L'AX peut confier à X.org des tâches d'audit sur le fonctionnement de son site de l'AX.

34. Cet audit ne se substitue en aucune façon aux autres actions de même nature que mène l'AX.

35. X.org veille à ce que ses actions d'audit ne perturbent pas les services offerts par le site AX et n'en altèrent pas la qualité.

36. X.org oriente ces audits conformément aux objectifs qui seront fixés par l'AX, dont notamment :

- la confidentialité des données,
- l'intégrité des données,
- la fiabilité des services offerts par le site,

- l'amélioration technique du site,
- l'amélioration fonctionnelle du site.

37. Un bilan des actions d'audit réalisées et programmées est fait lors de chaque réunion de coordination. L'AX peut proposer à X.org des actions d'audit particulières.

38. À tout moment l'AX pourra demander la suspension ou l'arrêt d'une action d'audit entreprise par X.org, notamment pour des raisons de continuité de fonctionnement du service.

39. X.org veillera de son côté à ce que le site polytechnique.org présente au moins les mêmes garanties de sécurité et de fiabilité que le site de l'AX.

Évolution du site AX

40. L'AX pourra en tant que de besoin demander le concours de X.org pour participer à l'évolution ou à la maintenance de son site. Ce concours peut revêtir la forme de :

- une expertise technique,
- des échanges techniques ou de retour d'expérience,
- la réalisation de démonstrateur, de prototype ou de module.

41. Lorsque cela lui est possible, X.org apportera à l'AX le concours demandé selon des modalités définies au cas par cas.

ANNEXE 1 :

Définition des annuaires et des listes

Description partielle de l'annuaire de l'AX

42. La Société amicale des anciens élèves de l'École polytechnique maintient un annuaire des anciens élèves et des élèves de l'École polytechnique (annuaire de référence).

43. L'annuaire de l'AX est un annuaire institutionnel. L'annuaire de référence est une base de données mise à jour en permanence selon le mécanisme décrit au paragraphe 46.

44. L'annuaire de l'AX diffusé sous forme papier au dernier trimestre de chaque année et l'annuaire mis en ligne sur le site de l'AX sont des photos à un instant donné de tout ou partie de l'annuaire de référence.

45. Avant d'être insérée dans l'annuaire de référence, une information fait l'objet d'une validation et d'une mise en forme (champs codifiés) par le secrétariat de l'AX.

46. L'annuaire de l'AX est mis à jour en permanence. La mise à jour est réalisée par l'AX après réception d'un formulaire de mise à jour adressé par courrier, par téléphone ou à partir du site de l'AX.

47. Les mesures associées à la validité, l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans l'annuaire sont en particulier :

- validation des informations avant intégration dans l'annuaire de référence,
- sauvegarde régulière de la base de données de l'annuaire de référence,
- isolement physique du réseau Internet de l'intranet permettant d'accéder à la base de données de l'annuaire de référence,
- possibilité pour chaque polytechnicien de choisir les informations apparaissant dans l'édition papier, mises en ligne et consultables par un profil donné d'internaute.

Description partielle de l'annuaire de X.org

48. L'Association X.org maintient un annuaire des anciens élèves et des élèves de l'École polytechnique.

49. L'annuaire X.org est un annuaire déclaratif.

50. Cet annuaire mis à jour est uniquement consultable en ligne à partir du site de l'Association X.org.

51. L'annuaire X.org est mis à jour en permanence. Après saisie d'un mot de passe, chaque polytechnicien y saisit sous sa seule responsabilité les informations le concernant.

52. Les mesures associées à la validité, l'intégrité et la confidentialité des données contenues dans l'annuaire sont en particulier :

- chaque polytechnicien est responsable de la mise à jour des données le concernant (mise en place de mécanisme interdisant la modification des données d'un autre camarade),
- sauvegarde régulière de la base de données de l'annuaire,
- possibilité pour chaque polytechnicien de choisir les informations mises en ligne et consultables par un profil donné d'internaute ou transmises à l'AX.

Liste des groupes X et des sites en rapport avec la communauté polytechnicienne

53. La liste des groupes X est la liste de tous les groupes régionaux ou thématiques dont les statuts ont été approuvés par le conseil d'administration de l'AX.

54. La liste des sites en rapport avec la communauté polytechnicienne est la liste de tous les sites consultables sur Internet, faisant référence explicitement à la communauté polytechnicienne et n'appartenant pas à la liste des groupes X.

55. Contrairement à la liste des groupes X qui a vocation à être exhaustive, la liste des sites en rapport avec la communauté polytechnicienne peut ne présenter qu'un sous-ensemble des sites concernés.

ANNEXE 2 :

Lancement de la coordination

56. Les tâches préalables à la mise en œuvre de ce protocole sont les suivantes :

- définition de la liste des champs communs et rédaction et signature du présent protocole d'accord,
- convergence des profils de mise en ligne,
- convergence des profils utilisateurs des sites AX et X.org pour la partie annuaires des sites,
- approbation formelle du protocole d'accord par l'AX et X.org,
- définition d'une stratégie de communication commune,
- rédaction, approbation croisée et diffusion de support de communication vers la communauté polytechnicienne,
- lancement du site AX.

57. Il est décidé de ne pas réaliser d'échange entre les deux annuaires existants avant la mise en service du site AX. ■

ANNEXE 3

POLYTECHNIQUE.ORG ET LE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

La charte d'utilisation du site doit être acceptée par chaque camarade préalablement à son inscription. Elle comporte les clauses suivantes.

Conditions générales d'utilisation

L'utilisation des services de Polytechnique.org est soumise à certaines règles qui sont rappelées ici.

1. Mot de passe

Intransmissible et secret, tu es responsable de ton mot de passe et de son secret.

2. Transmission d'informations

Tu ne dois pas reprendre d'informations contenues dans le site, et les transmettre à qui que ce soit, s'il y a un risque de nuisance pour un X, ou plusieurs, enregistré sur Polytechnique.org ou pour l'image de l'École.

3. SPAM

Tu n'es pas autorisé à écrire de mail collectif, sauf par l'intermédiaire des "mailing lists". Tu autorises Polytechnique.org à filtrer tous les mails de plus de N destinataires polytechniciens où N est fixé par décision des administrateurs techniques du site et doit en tout état de cause être supérieur à 20.

4. Reroutage

Tu t'assures que tu as le droit d'utiliser ton adresse e-mail pour un reroutage (en particulier e-mail professionnel).

5. Liberté

La liberté d'expression est limitée en France par certaines lois que tu dois respecter.

6. Éthique

Tu t'engages à ne pas utiliser les outils de communication mis en place par le site pour des actions de calomnie ou de diffamation ou de publicité. D'autre part, l'e-mail fourni par le site est associé à l'image de l'X. Tu dois donc être attentif à ne pas porter atteinte à l'image de l'École polytechnique lorsque tu utilises son nom par l'intermédiaire de l'adresse e-mail à vie fournie par le site.

7. Rupture

Polytechnique.org se réserve le droit de refuser le service à toute personne ne respectant pas l'une des conditions générales, notamment, mais pas seulement, en cas d'atteinte à l'image de l'École ou de nuisance avérée à l'égard d'un ou plusieurs polytechniciens utilisateurs des services de l'Association Polytechnique.org. En outre un complément sur l'éthique de l'équipe est disponible à l'adresse : <https://www.polytechnique.org/ethique.php> Voici un aperçu des aspects de la gestion de Polytechnique.org qui rentrent en interaction avec le respect de la vie privée de nos camarades.

1. Service de courrier

Le service d'adresse e-mail à vie nécessite que les e-mails envoyés sur des adresses @polytechnique.org, @m4x.org, @melix.org et .net transitent par nos serveurs de courrier. Ces serveurs effectuent différents niveaux de filtrage :

- un filtrage antivirus : ce filtrage est effectué par un logiciel automatisé, et n'implique donc jamais les administrateurs du site ;
- un filtrage antispam visant à identifier les spams communs (c'est-à-dire les spams ne visant pas particulièrement la communauté polytechnicienne, mais les spams qui s'adressent à tout internaute) examine également l'intégralité des messages, un par un. Là encore, il s'agit d'un logiciel automatisé, qui ne requiert aucun traitement manuel de la part des administrateurs.

- un filtrage contre le spam collectif envers les X vise à détecter les courriels envoyés à un grand nombre de polytechniciens, afin de les protéger de courriels envoyés par des camarades ayant effectué un usage abusif de l'annuaire en ligne. En cas de spam avéré, le serveur de courrier décide de mettre en attente les courriels incriminés. Un administrateur examine alors l'adresse e-mail de l'expéditeur, ce qui permet généralement de décider de l'autoriser (souvent les lettres d'information sont ainsi bloquées). En cas de doute, l'équipe prend contact avec l'un des destinataires du courrier incriminé, le lui fait lire sans en prendre elle-même connaissance, puis lui demande d'indiquer s'il s'agit d'un courrier sollicité ou non. Ceci permet de décider si le courrier doit être détruit ou non.

Les administrateurs s'interdisent de prendre connaissance du contenu d'un e-mail transitant par leurs serveurs, sauf sur demande explicite de l'expéditeur ou d'un destinataire avéré de ce message.

2. La base de données

L'ensemble des informations disponibles sur l'annuaire du site Web sont stockées dans une base de données déclarée à la CNIL. L'équipe considère pouvoir en prendre connaissance sans restriction, dans la mesure où ces informations sont toutes publiées à l'annuaire privé des polytechniciens. La qualité d'utilisateur de Polytechnique.org suffit donc pour y avoir accès. Les informations d'abonnement aux listes de diffusion sont également stockées dans cette base de données. Les administrateurs ne prennent connaissance de la liste des inscrits à une liste que sur requête explicite de l'administrateur de la liste, lorsque celui-ci a, par exemple, besoin d'aide à des fins d'administration.

Les messages postés dans les différents forums de Polytechnique.org étant tous accessibles par l'ensemble des camarades inscrits, les administrateurs de Polytechnique.org estiment pouvoir en prendre connaissance librement. Les mots de passe utilisés pour accéder aux services sont au nombre de deux. Le premier est le mot de passe donnant accès au site www.polytechnique.org. Il est stocké sous une forme chiffrée dans la base de données, et n'est donc pas accessible en clair aux administrateurs de Polytechnique.org. Cet état de fait est notifié à l'utilisateur à chaque changement de mot de passe. Ce premier mot de passe permet d'utiliser les services à très haute sécurité.

Un second mot de passe est stocké en clair dans la base de données. Il est stocké ainsi car les services auxquels il donne accès nécessitent d'en connaître la forme claire. Ceci se traduisant par un niveau de sécurité haute, mais moindre, c'est la raison pour laquelle l'équipe Polytechnique.org a choisi la création d'un second mot de passe. L'utilisateur est prévenu que son mot de passe est stocké en clair dans la base de données, et est donc invité à utiliser un mot de passe qu'il n'utilise pas par ailleurs dans un contexte où un très haut niveau de sécurité est nécessaire.

3. Fichiers de journalisation

Les fichiers journaux d'utilisation du site, communément appelés *logs d'accès aux services*, sont stockés sur nos serveurs puis sauvegardés et répliqués afin d'en assurer la conservation au moins pendant la période minimale d'une année imposée par la législation. Les logs plus anciens sont ensuite conservés dans la mesure du possible, conformément aux recommandations d'usage. Ces logs archivés ne sont en aucun cas publics, et ne sont accessibles que par les seuls administrateurs systèmes de l'équipe Polytechnique.org, qui sont en nombre réduit (4 à la date du 15 septembre 2003). ■

1. Le mécanisme d'échange d'information et la liste des informations pouvant être échangées dans un sens (de l'AX vers X.org) ou dans l'autre (de X.org vers l'AX) sont décrits dans les paragraphes 18 à 26 du présent protocole.